

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 21 septembre 2026 à 17:00 heures** dans la « **salle de réunion du conseil communal** » **au Mamer Schloss, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant :

1. Formation du tableau de préséance des membres du conseil communal (article 11 de la loi communale).
2. Urbanisme et aménagement communal :
 - a) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins concernant une parcelle sise à Holzem, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous le n°1515/2, au lieu-dit « beim Hongrichenmoor » ;
 - b) décision relative à l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle sise à Capellen, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n°439/5033, au lieu-dit « Parc d'Activités Capellen » ;
 - c) approbation d'un compromis de vente avec la société G-Field s.à. r.l. & Cie, secs portant sur une partie d'une parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, sous le n°1129/4342, au lieu-dit « rue du Baerendall » ;
 - d) lotissement d'une parcelle, sise à Mamer, um Kinneksbond en deux lots, dont un destiné à la construction (article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004).
3. Projets et devis :
 - a) 4/242/221311/24002 - Construction d'une maison relais n°4 et extension de l'école fondamentale au Kinneksbond à Mamer – Projet définitif ;
 - b) 4/120/221311/24007 - Aménagement des espaces au rez-de-chaussée et au 3^{ème} étage du bâtiment « Millénaire » – Projet définitif ;
 - c) 4/627/ 221311/26001 - Aménagement d'un réfectoire avec vestiaires pour les besoins de la régie communale – Projet définitif.
4. Avis sur le plan de gestion pour l'exercice 2027 de la forêt appartenant à la commune de Mamer.
5. Finances communales
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation des modifications budgétaires portant sur l'exercice 2026 ;
 - c) décision concernant l'allocation de subsides annuels accordés aux associations locales pour l'année 2025 ;
 - d) adoption d'un règlement communal relatif à la fixation des redevances en matière de stationnement au parking souterrain « Millénaire » ;
 - e) adoption d'un règlement communal relatif à la fixation de la redevance à payer pour la vente et la livraison du « repas sur roues ».
6. Règlements communaux : Fixation des nuits blanches d'office pour 2027.
7. Actes notariés :
 - a) approbation d'un acte de vente portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le numéro 1275/3462, au lieu-dit « rue de la Résistance » à Mamer ;
 - b) approbation d'un acte de cession gratuite portant sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous les numéros 328/7255, au lieu-dit « route d'Arlon » et 326/7458, au lieu-dit « rue Raoul Follereau » à Mamer ;
 - c) approbation d'un acte d'échange portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, sous les numéros 414/4930 ; 414/4931 ; 414/4932 ; 414/4928 et 414/4929 au lieu-dit « Parc d'Activités Capellen » et sous les numéros 414/4921 ; 414/4922 ; 414/4923 ; 414/4924 ; 414/4925 ; 414/4926 ; 414/4927 et 414/5282 au lieu-dit « Parc d'Activités Capellen » ;
 - d) approbation d'un acte de vente et d'un acte rectificatif portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1627/6847 au lieu-dit « Beim Gietgebuesch » et sous le numéro 1627/8020 au lieu-dit « Route de Holzem » ;
 - e) approbation d'un acte de vente et d'un acte rectificatif portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1628/6841 au lieu-dit « Beim Gietgebuesch » et sous le numéro 1628/8022 au lieu-dit « Route de Holzem ».
8. Office Social Commun à Mamer : Arrêt provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2024.
9. Commissions consultatives : Démission d'un membre de la commission du vivre-ensemble interculturel.
10. Circulation :
 - a) modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 55) ;
 - b) confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée de validité supérieure à 72 heures

- chemin d'accès à la route d'Arlon à Capellen ;
 - c) confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée de validité supérieure à 72 heures
– Route d'Arlon à Capellen – Traversée de la route d'Arlon en 2 phases ;
 - d) adoption d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – Winter Moments 2026.
11. Regional Museksschoul Westen : Nomination d'un délégué communal (m/f/d) auprès de la commission de surveillance de la « Regional Museksschoul Westen ».
12. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
13. Affaires de personnel (**huis clos**) :
- a) engagement d'un employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département administratif ;
 - b) engagement d'un employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département administratif ;
 - c) nomination d'un fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département des relations publiques ;
 - d) nomination d'un fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département des relations publiques ;
 - e) nomination d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (application du mécanisme temporaire prévu à l'article 51 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux) ;
 - f) démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe de d'indemnité A1, sous-groupe administratif du service de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mobilité ;
 - g) démission d'office d'un fonctionnaire communal, dans la catégorie de traitement C, groupe de traitement C2bis, sous-groupe à attributions particulières du service ordre public.

Mamer, le 15 septembre 2026 (convocation et affichage).
Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS
Secrétaire communal



Luc FELLER
Président